

Morat, le 17 juin 2025

**Communiqué de presse**

**Rapport session max. 2'650 caractères**

## **NOUVELLE SESSION, POSITION CLAIRE LA FRACTION PLR DU DISTRICT DU LAC SE PRONONCE !**

---

**Lors de la session de juin, du 24 au 27 juin 2025, le Grand Conseil débattera de plusieurs objets aux conséquences importantes. En tant que groupe PLR du Lac, nous prenons position dès à présent sur certains dossiers clés – en faveur de la responsabilité individuelle, d'une formation professionnelle forte et d'une gestion financière prévisible.**

### **Non à l'initiative pour un salaire minimum (Initiative législative « Pour un salaire minimum »)**

Un salaire minimum cantonal de 23 francs peut sembler bien intentionné – il est pourtant dangereux. Il affaiblit le partenariat social, dévalorise la formation professionnelle et pénalise précisément celles et ceux qu'il prétend protéger : les jeunes adultes et les personnes en début de carrière. Si un emploi non qualifié est rémunéré au même niveau qu'un emploi qualifié, pourquoi encore faire un apprentissage ? L'intégration professionnelle devient inutilement plus difficile. Cette initiative sape des partenariats sociaux éprouvés, fondés sur des conventions collectives (CCT) et des accords d'entreprise solides. Les salaires minimaux existants dans les CCT perdraient en importance. Le dumping salarial doit être combattu avec les instruments existants, plutôt qu'au moyen d'une nouvelle bureaucratie rigide.

### **Non aux hausses d'impôts automatiques (Motion 2025-GC-13)**

L'adaptation automatique de l'impôt sur les véhicules à l'indice des prix à la consommation doit être supprimée – à juste titre. Toute hausse d'impôt doit être justifiée et soumise au débat parlementaire. Ce mécanisme automatique est économiquement discutable et démocratiquement problématique. En 2024, le Grand Conseil a dû adopter en urgence une hausse fiscale pour parvenir in extremis à un budget équilibré. De tels raccourcis budgétaires ne doivent pas se reproduire.

### **Préserver l'épargne de prévoyance (Motion 2024-GC-292)**

Les prestations en capital issues du 2e et du 3e pilier sont l'expression de la responsabilité individuelle. Les imposer davantage au moment de la retraite enverrait un signal totalement erroné. Face aux défis de l'AVS, il est essentiel de renforcer l'attractivité de la prévoyance privée. Celles et ceux qui planifient à long terme méritent stabilité et sécurité fiscale – pas des revirements tardifs.

Nous défendons une politique libérale empreinte de mesure. Pour la confiance dans les individus plutôt que dans de nouvelles règles.

Et cela exige une chose :  
une position claire.

Groupe PLR du district du lac au Grand Conseil



André Kaltenrieder, Christine Jakob, Philipp Wieland

**contact:**

Christine Jakob, députée, 079 478 03 28  
André Kaltenrieder, député, 079 851 56 61  
Philipp Wieland, député, 079 504 51 38

---